



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

Délibération n°2023/024/09/14

**OBJET : PROJET VEGETALISATION DU TALUS DU STADE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE
DU FONDS DE CONCOURS (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GAILLAC GRAULHET)**

Nombre de membres :

- En exercice :	14
- Présents :	13
- Votants :	14

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lasgraïsses, légalement convoqué par le Maire le 13 juillet 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Ferrières ;

Sous la présidence de : **Alain ASSIÉ, Maire**

Etaient présents : Alain ASSIÉ, Patricia MAUREL, Eunice MASSOUTIÉ, Alain REILLES, Christian MAUREL, Saadia OUMOUZOUNE, Alain PRADES, Vincent PAKULA, Marie-Odile RIBOUD, Florent PREYNAT, William VERGNES, Florian GUIBBAUD, Éric FREALLE.

Etait représenté : Guillaume DOUZIECH, par, Florian GUIBBAUD.

Etait absent : Guillaume DOUZIECH.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Vincent PAKULA est nommé secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour :	14
- Contre :	0
- Abstention :	0

EXPOSÉ :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le dossier de demande de subvention pour la réalisation du projet de végétalisation du talus du stade communal.

Cette opération vise à transformer l'espace autour du stade afin de réaliser un aménagement en continuité des espaces naturels de proximité comme le chemin piétonnier existant, jouxtant le talus, et lui-même végétalisé.

Au regard des devis exposés, l'enveloppe financière nécessaire à la réalisation de cette opération s'élève à 5 305,00 € H.T. (Plan de financement joint)

Oui cet exposé et après avoir délibéré, le **Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés** :

- ✓ **Sollicite** de la part de la Communauté d'Agglomération de Gaillac Graulhet, au titre du Fonds de Concours, une subvention de 2 652,50 € H.T (50%), plafonnée à 5 305,00 € H.T de travaux éligibles.
- ✓ **S'engage** à ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée et à informer la Communauté d'Agglomération de Gaillac Graulhet, de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes.

COMMUNE DE LASGRAISSES - 81300

PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

PROGRAMME TRAVAUX 2023

Végétalisation du Talus du Stade

DEPENSES*	HT	TVA	TTC
Travaux de Végétalisation du Talus du Stade	5 305.00	1 061.00	6 366.00
TOTAL (A)	5 305.00	1 061.00	6 366.00

* vu les devis

RECETTES**	DEPENSE ELIGIBLE	%	DEMANDE
Communauté d'Agglomération de Gaillac Graulhet - Fonds de Concours	5 305.00	50.00	2 652.50
TOTAL (B)		50.00	2 652.50

** calcul sur le montant HT

AUTOFINANCEMENT

COMMUNE (A - B = C) HT	2 652.50
TVA 20 %	1 061.00
TOTAL RESTE A CHARGE	3 713.50

Début des travaux : Début Octobre 2023

Fin des travaux : Fin Octobre 2023

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de Publication et de transmission en sous-préfecture.

Signatures :

Le Maire,



La secrétaire de séance,

Signée le 14 septembre 2023
Transmis en préfecture le 15 septembre 2023
Publié sur le site le 15 septembre 2023